Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260202-BC_2026_004-DE

Décision 2026.004

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE FOUGÈRES AGGLOMERATION

Séance du lundi 2 février 2026 à 20h00

Le Bureau de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Deux Février Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de FOUGERES AGGLOMERATION – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière – à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Étaient présents :
Patrick MANCEAU – Président

Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – Bernard DELAUNAY – Joseph ERARD – Louis FEUVRIER – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Joseph BOIVENT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Laurence CHEREL – Denis CHOPIN – Noël DEMAZEL – Christophe DEROYER – Michelle GARAVAGLIA – Hervé GUILLARD – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Diana LEFEUVRE – Jean-Pierre OGER – *Olivier POSTE* – Annick ROCHELLE – *Pierre THOMAS – Conseillers*

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	38
Présents :	30
Votants :	30

Date de la convocation : 27 janvier 2026

Vote :

Pour :	30
Contre :	0
Abstention :	0

Étaient excusés :
Serge BOUDET – Isabelle COLLET – Franck ESNAULT – *Christian* GALLE – *Evelyne GAUTIER-LE-BAIL* – Stéphane IDLAS – *Laurent LEGENDRE – André PHILIPOT – Conseillers*
Isabelle BIARD – Conseillère Départementale invitée.

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260202-BC_2026_004-DE

Fougères Agglomération **2026.004**

2026.004B - Marchés Publics – Avenant au marché de maitrise d'œuvre pour la modernisation et la refonte de l'Office de Tourisme de Fougères

Le marché de maitrise d'œuvre pour la modernisation et la refonte de l'Office de Tourisme de Fougères a été attribué par décision du Bureau communautaire du 14 avril 2025 à SENSORIUM ARCHITECTURE (35300 FOUGERES), mandataire du groupement titulaire.

Le forfait provisoire du maitre d'œuvre est de 40 500 € HT, soit un taux de 9 % appliqué à l'enveloppe prévisionnelle des travaux de 450 000,00 € HT définie par la maitrise d'ouvrage. A ce forfait se rajoute une mission complémentaire de 3.000 € HT relative à l'étude thermique, ce qui porte le marché à 43 500 € HT.

Conformément aux articles 6.1 et 6.2 du CCAP, le forfait provisoire devient définitif lors de l'acceptation de l'élément de mission butoir APD (avant-projet définitif).

Au terme de la mission APD, le maitre d'œuvre a défini un coût prévisionnel des travaux de 450 000 € HT.

Par ailleurs, il est proposé d'intégrer à la mission de maitrise d'œuvre la mission complémentaire d'Etude fluides, pour un montant de 3.100 € HT.

Le montant de l'avenant est d'un total de 3 100,00 € HT. Le montant du marché est porté à 46 600,00 € HT.

Vu l'avis de la commission commande publique en date du 12 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le Bureau Communautaire DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** l'avant-projet définitif des travaux d'un montant de 450 000 € HT ;
- **D'APPROUVER** la passation d'un avenant en plus-value de 3 100,00 € au marché de maitrise d'œuvre, ce qui porte à 46 600,00 € HT le forfait définitif de rémunération du groupement SENSORIUM ARCHITECTURE - SARL THESAURIS - TCEP INGENIERIE ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant correspondant.

Fait et délibéré en séance le 02/02/2026
Pour expédition conforme,
Le Président
Patrick MANCEAU

Envoyé en préfecture le 03/02/2026
Reçu en préfecture le 03/02/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260202-BC_2026_004-DE